



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : VERSEMENT DE LA SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL SUR LE BUDGET TOURISME	Nombre de Conseillers : 38 En exercice : 38 Présents : 30 Votants : 36 Délib. n° 04- 12/04/2023
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-trois, le 12 Avril, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de William BURGHOFFER.

Date de la convocation : Mercredi 05 avril 2023

Présents : AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), CRISTOFOL Françoise (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), FORASTE Guy (T), GARSAU Jacques (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline, (T), PETIT Vivien (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), PARRILLA Jérôme (T), TRAFI Pascal(T), VIDAL Sylvie (T).

Absents ayant donné pouvoir : DOMENECH Alain (T) à CRISTOFOL Françoise (T), HARIBOU Ali (T) à SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard à OLIVE Robert (T), SOLERE Jean Claude à AYMERICH Claude (T), SURJUS Monique à BAPTISTE Florence (T), VILA Patrice à BARNOLE Catherine (T).

Absents excusés : GOMEZ Claude (T), LECOINNET Jean Philippe (T).

PETIT Vivien a été nommé secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales

CONSIDERANT que le budget annexe Tourisme est un budget relatif à un service public administratif,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'inscrire à l'article 74751, en recettes de fonctionnement du budget annexe Tourisme, une subvention d'équilibre d'un montant de 146 213 € provenant du budget principal,

CONSIDERANT que les crédits en rapport ont été inscrits à l'article 657363, en dépenses de fonctionnement du budget principal 2023

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire**

APPROUVE le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 146 213 € du budget Principal au budget annexe Tourisme

DIT que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2023 tels qu'indiqués ci-dessous :

- budget principal, dépense de fonctionnement, article 657363 pour un montant de 146 213 €
- budget annexe Tourisme, recette de fonctionnement, article 74751 pour un montant de 146 213 €

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,



**Le Président,
William BURGHOFFER**